

Document d'information :

*Les travaux du Congrès du Conseil de l'Europe¹
sur les droits des femmes
et l'égalité entre les hommes et les femmes*

Distribué par M. Andreas Kiefer, Secrétaire Général du Congrès
des Pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe,
à l'occasion de la visite de Mme Danielle Bousquet,
Présidente du Haut-Conseil français à l'Égalité
entre les femmes et les hommes

Strasbourg, le 10 février 2015

Le Congrès
des pouvoirs locaux et régionaux



¹ Coordonnées: Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, Conseil de l'Europe, F-67075 Strasbourg cedex, tél. : +33 3 88 41 21 10, fax: +33 3 88 41 27 51, e-mail: congress.web@coe.int, site web: <http://www.coe.int/t/congress>

Le CONGRES,

1. **APPLIQUE DES QUOTAS** : Introduit en 2008, conformément à sa Charte, la participation d'au moins **30%** du sexe sous-représenté – les femmes – dans les délégations nationales est assurée depuis 2011.
 - En 1994, 84,19% des membres étaient des hommes contre **12,39%** des femmes
 - En **2011**, 65,09% contre **31,45%** et en 2014, 56,92% contre **40,57%**.
 - Entre 1994 et 2014, sur tous les postes de présidents et vice-présidents, 72,93% (132) étaient occupés par des hommes et 27,02% (49) étaient occupés par des femmes élues.
 - La première fois que les vice-présidents du congrès étaient en nombre égal était en **2010**. Aujourd'hui (mandat 2014-2016) au Bureau du Congrès, il y a 7 hommes et 10 femmes élus présidents/vice-présidents.

2. **ADOpte DEUX RESOLUTIONS SUR L'EGALITE** :
 - **Résolution 303 Sur « L'Egalité durable des genres dans la vie politique locale et régionale» (2010)**, Rapporteur Britt-Marie LÖVGREN (Suède, GILD)
 - encourage les femmes à se porter candidates et à se présenter aux élections,
 - appelle à fournir une formation appropriée aux élus et à leur personnel,
 - propose une nouvelle approche aux partis politiques dans la sélection des candidats.

 - **Résolution 176 sur l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes aux niveaux local et régional (2004)**, Rapporteur Britt-Marie LÖVGREN (Suède, NI)
 - invite les collectivités locales à adopter une stratégie pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans les villes et les régions,

3. **CONTRIBUE AUX ACTIONS CONTRE LES VIOLENCES A L'EGARD DES FEMMES :**

- s'engage activement dans la campagne «Stop à la violence domestique contre les femmes» (2006-2008), lance une campagne d'affichage dans les rues et les métros dans de nombreuses villes européennes avec le slogan «Les Villes et les Régions prennent position» (Espagne, Italie, Islande, Malte, Serbie, Portugal, Ukraine etc.); organise des tables rondes, crée un site web et publie un livre ;
- Organise une exposition photo «Briser le silence sur la violence domestique» en coopération avec l'APCE réalisée en plusieurs villes (inauguration en 2008 à Paris),
- Adopte en 2009 la **Résolution 279 (2009) et la Recommandation 260 (2009) sur la lutte contre les violences faites aux femmes** (rapporteur : Sandra Barnes, Royaume-Uni, EPP/CD) et appelle à des stratégies et des mesures qui partent du niveau local pour prévenir et combattre les violences faites aux femmes.

4. **CONTINUE SES TRAVAUX SUR L'EGALITE AVEC TROIS RAPPORTS :**

- **La participation des femmes à la vie publique aux niveaux local et régional: bonnes pratiques dans les Etats-membres et action du Congrès** : le but est d'évaluer la participation des femmes à la vie publique aux niveaux local et régionale, et de faire des propositions concrètes sur la réalisation d'une égalité durable entre les femmes et les hommes dans la vie politique aux niveaux local et régional. Rapporteur Inger LINGE (Suède, PPE/CD). Débat à la Commission des Questions d'actualité en juin 2015 ; adoption en session en octobre 2015.
- **Lutter contre la féminisation de la pauvreté : la responsabilité des pouvoirs locaux et régionaux** : le but est d'évaluer les tendances depuis 2008, recenser des bonnes pratiques et de proposer des mesures stratégiques permettant l'intégration effective d'une perspective d'égalité dans les politiques de cohésion sociale des collectivités locales et régionales. Rapporteur Jean-Louis TESTUD (France, PPE/CD). Débat à la Commission des Questions d'actualité en juin 2015 ; adoption en session en octobre 2015.
- **L'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire** : **Le but est** d'aboutir à plus de cohérence entre les enjeux économiques et les engagements sociaux au niveau local et régional. Rapporteur Cathy BENNETT (Irlande (NI)). Débat à la Commission de Gouvernance en octobre 2015 ; adoption en session en March 2016.